



Les Randonneurs de La Cha  
93, place de l'Eglise  
74230 DINGY-SAINT-CLAIR

Séjour en coorganisation  
avec le CDRP74  
Névache  
du 31/08 au 04/09



Niveau des randonnées

Effort	Tech	Risque
5	4	4

Date de clôture  
des inscriptions  
18 janvier 2020

N° voyage  
FRP008753

## Séjour : Névache

Durée : Du 31/08/2020 au 04/09/2020 5 jours et 4 nuits

Organisation et gestion : Club des Randonneurs de La Cha

Logement : Refuges

Acheminement : Covoiturage

Equipement : De randonnée itinérante. Chaussures de marche avec semelles type « Vibram »

Formalités : Carte d'identité - Permis de conduire - carte européenne d'assurance maladie

La licence FFRP est obligatoire

Prix global : 280 €uros

Il comprend :

- Les 4 nuits en refuge en  $\frac{1}{2}$  pension
- Les pique-niques des jours 2 à 4
- Le trajet en covoiturage

Reste à votre charge :

- Le pique-nique du jour 1
- Le déjeuner du jour 5 à Névache
- Les boissons
- L'assurance annulation/interruption de séjour facultative (13 €)

Maximum Participants : 16 personnes - Minimum : 4 participants

 Paiement : 1 chèque de 100 € encaissé à l'inscription et 1 de 180 € encaissé le 15 juillet. 1 chèque de 13 € pour l'assurance (les 3 chèques à l'inscription)

 Renseignements : Gérard MONGELLAZ 06 13 51 07 30

 Assurances : Votre licence FFR vous assure une couverture assurance assistance-rapatriement.

 Assurances annulation et interruption de séjour (facultative) : 13 €

Notice consultable sur le site de l'association ou du comité : [www.randonneursdelacha.com](http://www.randonneursdelacha.com)

*Le paiement de l'assurance se fait par chèque séparé.*

## Descriptif par jour des randonnées

**Jour 1** : Trajet Dingy-Névache en covoiturage. Arrivée vers 12h00. Pique-nique.



Randonnée Néevache - Col des Thures-Refuge I Re Magi

D+ : 680 m D- : 500 m Longueur : 9.2 km Durée : 3h00

**Jour 2** : Option 1 : Refuge I Re Magi-Lac Vert-Pont de la Fonderie-Refuge Mont Thabor



D+ : 800 m D- : 70 m Longueur : 8 km Durée : 2h45

Option 2 : Refuge I Re Magi-Lac Vert-Pont de la Fonderie-Refuge Mont Thabor- Lacs



Ste Marguerite-Col des Bataillères-Refuge Mont Thabor

D+ : 1050 m D- : 350 m Longueur : 12.5 km Durée : 4h30

**Jour 3** : Refuge Thabor-Col de la Vallée Etroite - Mont Thabor - Refuge des Drayères



D+ : 950 m D- : 1240 m Longueur : 15 km Durée : 5h00

**Jour 4** : Refuge des Drayères-Col des Rochilles-Col de la Ponsonnière-Col des Béraudes-



Refuge Laval

D+ : 950 m D- : 1000 m Longueur : 15 km Durée : 5h00

**Jour 5** : Refuge Laval-Névache par la vallée de la Clarée-Repas de midi à Néevache-



Trajet pour Dingy - Arrivée vers 19h00

D+ : 0 m D- : 400 m Longueur : 10 km Durée : 3h30

**Les horaires des randonnées sont donnés à titre indicatif en heures de marche effectives. Les conditions météorologiques, la forme physique des participants ou tout autre incident non prévisible à ce jour peuvent amener l'organisateur à modifier le programme ci-dessus.**

Voici les modalités d'inscription :

- **PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS** : en fonction de l'ordre de réception du bulletin « inscription » auquel seront joints les 2 chèques et éventuellement celui de l'assurance annulation.
- **Licence FF Randonnée OBLIGATOIRE minimum IRA**
- **RENSEIGNEMENTS** : Gérard MONGELLAZ 06 13 51 07 30
- **ANNULATION** : **En cas d'annulation de votre part, le Club vous retiendra les frais engagés quel que soit le motif.**
- **ASSURANCES** :  
Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation / interruption de séjour (conditions tarifaires spécifiées). Si vous êtes intéressé, merci de demander la notice détaillée. Si vous avez souscrit l'assurance annulation, c'est elle qui vous remboursera éventuellement si vous répondez aux conditions. Lisez bien la notice !

**BULLETIN D'INSCRIPTION** : Adressez votre (ou vos) bulletin d'inscription, signé(s), accompagné de vos chèques de règlement à l'ordre des « Randonneurs de La Cha », dans la boîte aux lettres du Club, à l'attention de Gérard Mongellaz

**Votre inscription sera prise en compte en fonction de l'ordre d'arrivée, accompagnée de votre bulletin signé et des chèques correspondants + éventuellement le bulletin de souscription et le chèque correspondant à l'assurance facultative si vous la souscrivez.**

**VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION DEVIENDRA DEFINITIF  
APRES LA DATE DE CLOTURE le 18 janvier 2020 ET APRES  
CONFIRMATION DU CLUB.**